

**Identification** : RTLM 0343 N°53 Du 22/03/94( soir-3), Du 22/03/94  
(soir-fin), Du 23/03/94 (matin-1)

**Duration** : 60 min.

**Quality** : Good

**Transmission** : RTLM

**Name of transcriber** : MUTETELI Pénine-Joie

**Name of file** : 0343

**Date of transcription** : 13/10/9/99

**Dictaphone** : ExpressWriter Model 2750-6SN516525

FACE A

**Orateur : Emmanuel Nkomati, journaliste de la RTL**

Au moment où je vous parle, on peut entendre le bruit des balles là-bas dans certains quartiers de Bujumbura. Nous prions les personnes éprises de paix de faire comprendre à ces militaires qu'ils ne doivent pas verser le sang des innocents.

Il est huit heures passées de presque onze minutes dans nos studios. Entre-temps, écoutons la chanson suivante (deux voix superposées).

**Orateur : Habimana Kantano, journaliste de la RTL**

La situation politique est tendue. Ici dans nos studios, je viens immédiatement de voir un certain Djuma Kibata, député du PDI. Je sais qu'à la station rivale on a coupé l'eau et l'électricité et que par conséquent il ne peut pas y faire passer un communiqué. Donnons-lui donc la parole pour que vous écoutiez son message.

Député Djuma Kibata, on usurpe votre siège à l'Assemblée Nationale, le siège du PDI, et j'aimerais connaître votre opinion.

**Orateur : Sheikh Djuma Kibata, PDI.**

Merci Monsieur Kantano. Je me réjouis de profiter de cette occasion pour démentir le communiqué qui vient d'être lancé sur les ondes de Radio Rwanda par certains soi-disant dirigeants du parti PDI.

Premièrement : Nous voulons que tous nos adhérents et tous les Rwandais sachent que le bureau politique du PDI n'existe pas puisqu'il n'est même pas prévu dans les statuts du parti, mais que nous avons un comité directeur qui effectivement dirige le parti.

Le comité directeur a déjà élu le représentant du parti à l'assemblée nationale. Par conséquent, je trouve que personne ne peut contredire ses décisions. Le député qui a été élu les 16 et 17 janvier 94 ne peut être contesté par personne. Avant ce communiqué, Madame le Premier Ministre avait déjà déclaré que le notaire avait dit qu'au cours de notre réunion les décisions que nous avons prises n'étaient pas conformes à la loi. Seulement, ce qui est dommage est qu'elle n'a pas mentionné la lettre du notaire que nous avons démentie car il ne peut pas connaître mieux que nous le statut que nous avons nous-mêmes légiféré.

Il est donc compréhensible que la loi sur laquelle elle s'était référée était contraire à ses propos. Nous lui avons répondu et notre réponse a été satisfaisante puisqu'elle n'a soulevé aucune autre objection. Ainsi donc le député du parti PDI est celui qui a été recommandé par le comité directeur qui s'est réuni les 16 et 17 du mois que je viens de mentionner.

Merci Député Kibita Djuma, mais ce Député Hamidu, quel est encore son nom ? Est-ce Hamidu ?

- Oui, Hamidu Omar.

Pourquoi vous en êtes-vous pris à Hamidu Omar ?

Il est tout à fait évident que tout parti est régi par des statuts que ses adhérents doivent respecter scrupuleusement. Ainsi, le comité directeur s'est rendu compte qu'il a été nommé frauduleusement, illégalement. En plus, il a désobéi au comité directeur du parti PDI en refusant de signer les accords pour prouver qu'il va réellement le représenter. Par conséquent, une telle attitude prouve au comité directeur que s'il siège au parlement, il ne représentera pas le parti PDI, car il a refusé de signer ses statuts.

- Ne doit-on pas garder les statuts secrets ?
- Ces statuts ne sont pas secrets.

Il n'y a rien de secret là-dedans puisque vous-même, je pense que vous les avez lus.

Après être élu à ce poste au cours de cette réunion que j'ai déjà mentionnée, j'ai signé, ce jour-là, ces accords et vous les avez diffusés sur les ondes de la Radio RTLM.

- Il a donc refusé de signer ?
- C'est exact.
- Il est évident qu'il n'allait pas représenter votre parti PDI. Mais au sein de votre parti, n'y aurait-il pas des ailes comme l'aile Power et d'autres ?
- Nous ne pouvons pas l'accepter car nous ne voulons pas de dissension au sein de notre parti. Nous détestons toute personne qui viole les statuts de notre parti en faisant tout à sa guise.
- Merci, Député Djuma Kibata de votre commentaire sur ce que Madame Agathe Uwilingiyimana vient de déclarer. Moi aussi, en réalité, on dirait que nous étions peut-être de connivence, je me demandais pourquoi elle s'immisce dans les affaires du PDI comme ils l'ont fait pour d'autres partis, notamment le PL, etc. Je me demande pourquoi elle s'en mêle alors que vous vous êtes réunis avant et que vous avez élu un député. Après avoir constaté qu'il ne suivait pas vos ordres, vous vous êtes encore une fois réunis et vous avez élu un autre qui n'était autre que vous. Ensuite, votre nomination a été portée à la connaissance de Madame le Premier Ministre, Agathe Uwilingiyimana. Par conséquent, je pense qu'elle devait tout simplement dire qu'elle avait reçu la liste émanant du comité directeur comme vous l'appellez. Je pense qu'elle devait réagir ainsi. Quand est-ce que vous lui soumettez les décisions qu'elle vous a demandées de prendre dans les plus brefs délais ?

- Nous avons été enchantés par son idée car effectivement le comité directeur s'est réuni aujourd'hui pour rédiger une lettre lui rappelant les décisions définitives qu'il a prises. Demain nous lui en ferons part.
- Député Kibata Djuma, espérez-vous que c'est vous qui allez représenter les adhérents du parti PDI, toute la population à l'Assemblée nationale ?
- Il est évident que ce sont ceux qui sont chargés des statuts qui doivent les faire observer. C'est le comité directeur du parti PDI qui dirige le parti, personne d'autre ne peut prétendre le représenter ou faire quoique ce soit. C'est inacceptable. Il est tout à fait compréhensible que c'est Kibata Djuma qui représentera le parti PDI à l'Assemblée nationale de transition à base élargie.
- Je vous remercie Député Kibata Djuma. Je pense que Madame Agathe Uwilingiyimana et Faustin Twagiramungu alias Rukokoma qui n'ont jamais mis pied à la mosquée ne devraient pas s'immiscer (il rit) dans les affaires du PDI. Je pense donc que c'est vous qui devrez être député. Je vous remercie sincèrement. Écoutons maintenant cette musique.
- Je vous remercie.

7.5 min

**Orateur : Emmanuel Nkomati, journaliste de la RTLM.**

Les gens continuent à téléphoner de plusieurs coins de cette ville. Ils disent qu'ils se sont réjouis de ce que la CDR ait eu son droit de siéger à l'Assemblée nationale de transition : «Nous en sommes réellement contents et d'ailleurs nous sommes en train de célébrer en ce moment-ci parce que notre parti, le parti du peuple a acquis son droit de siéger à l'Assemblée nationale.» Ils ajoutent : « Agathe Uwilingiyimana dit que le changement des personnes nommées par leurs partis ne se fera plus. On se demande pourquoi elle a accepté qu'au sein du PDC cet homme soit remplacé par celui dont nous avons mentionné le nom tout à l'heure. C'est d'ailleurs son nom qu'elle a proclamé. Pourquoi alors ce dernier ne serait-il pas limogé au sein du PDI puisqu'il ne représente pas le

peuple et qu'il n'a pas été nommé par le parti ? Pourquoi Agathe s'est-elle empressée d'annoncer son nom alors qu'il n'avait pas été nommé par son parti et pourquoi a-t-elle plutôt refusé de faire de même pour celui qui était soutenu par le parti ? C'est une question cruciale. Elle continue à dérouter et à induire la population en erreur. Par conséquent, la population est priée d'être vigilante et de dénoncer énergiquement cette dame, car elle dérouta la population.

9.1 min

Il est 8h25 dans nos studios.

**Orateur : Habimana Kantano, journaliste de la RTL.**

...il y a un de ses proches très connu pour sa partialité. En tout cas, le peuple sait où on veut en venir, car nous n'allons plus accepter d'être dirigés dictatorialement. Nous n'avons pas encore oublié la façon dont ce médecin nous a traités. Il passait la journée à enseigner aux enfants à insulter le Président Habyalimana. Nous n'accepterons pas du tout qu'il revienne à notre centre de santé. Nous soutenons notre médecin bien qu'ils aient plus de complices que lui ici et là. Si Nyagasaza continue à être favorable à cette personne de Huye tout simplement parce qu'ils sont de même ethnie, c'en est fait de lui comme cela a été à Rucunshu car nous sommes vigilants. Nous pouvons le chasser nous-mêmes.

C'étaient les habitants du Centre de santé de Nyamure. Je pense que ce médecin a quitté ce centre et est allé à Butare du côté de Rwasave. Il s'est approprié un marais très large et il n'a pas pu l'exploiter. Il a ouvert une pharmacie mais il n'a pas pu l'exploiter. Il a alors opté pour insulter les gens. Ils ont peut-être trouvé le moyen de le ramener car les astuces ne leur manquent pas. J'espère alors que la population est vigilante, comme le dit le slogan.

Vous êtes toujours à l'écoute de Radio RTLM émettant de Kigali. A nos auditeurs de la langue nationale, nous allons céder la place à nos confrères d'expression française et aller étancher la soif avant que le sommeil ne nous fasse oublier les misères de ce monde. Chers auditeurs, amis de la RTLM, je sais que vous allez vous ennuyer et vous demander ce que vous allez écouter après cette émission. Mais prenez patience, peut-être un jour, nous parviendrons à rester en votre compagnie jusqu'à ce que vous dormiez. Patientez donc jusqu'à ce que le programme démarre. Aurevoir et bonne nuit.

11.5 min

**Orateur : Emmanuel Nkomati, journaliste de la RTLM.**

....nos confrères vont vous présenter une émission en langue française. Tout à l'heure, les gens ont continué à nous téléphoner pour nous saluer et nous demander de leur dire si le PDC a nommé Sylvère Bishirandora au lieu de Karamaga. Seulement avant, Nayinzira a voulu remplacer Sylvère Bishirandora par Karamaga et les adhérents du parti ont catégoriquement refusé. Par conséquent, le candidat que Agathe a confirmé est Sylvère Bishirandora et non pas Karamaga. (Chanson : Les Forces armées rwandaises sont tout le temps zélées).

12.4 min

- ...oir chers auditeurs qui nous écoutez par toutes les collines du Rwanda, bonsoir Emmanuel?

**Orateur : RUCOGOZA Emmanuel, journaliste de la RTLM.**

- Bonsoir Georges?

- Et tout de suite nos titres des informations de ce soir.

- Revirement politique partiel du premier ministre Agathe UWILINGIYIMANA
- Réunion ce mardi 22 mars 94 du comité urbain de sécurité de la ville de Kigali.
- Selon un mémorandum, le PDC n'aurait pas de président
- Faustin TWAGIRAMUNGU rêve qu'il est déjà premier ministre.
- Le CICR va proposer aux Nations unies un véritable processus de déminage des anciennes zones de combat
- Notre réflexion Les élections auraient résolu bien des problèmes actuels.

- Et... auparavant une remarque, 123ème jour depuis les tueries de Kirambo. Nous attendons toujours le rapport de la commission d'enquête de la MINUAR. Que le général DALLAIRE y travaille ou qu'il s'en aille!

**Revirement politique partiel du premier ministre Agatha UWILINGIYIMANA. Dans une déclaration faite sur les ondes de Radio Rwanda ce soir, madame Agatha UWILINGIYIMANA, premier ministre, a précisé ce qui suit:**



- Elle marque son accord pour la participation de la CDR à l'Assemblée nationale de transition.
- Elle refuse de trancher sur les noms des députés du PDI, et signale que l'organe directeur de ce parti devra décider.
- Pour le MDR, les 7 députés pour lesquels il ya consensus prêteront serment, pour les 4 en procès avec Faustin TWAGIRAMUNGU, elle décide qu'il y a lieu d'attendre le résultat du procès. Et enfin elle propose le 25 mars 94, pour la mise en place des institutions de transition à base élargie. Face à ces déclarations du Premier ministre, il y a lieu d'apporter les précisions suivantes:
  - (1°) Nous nous réjouissons que la mouvance du Premier ministre, Premier ministre désigné et ses amis dont peut-être le FPR, soit revenue à la raison et accepte l'intégration d'un parti aussi important que la CDR dans l'Assemblée nationale de transition.
  - 2° La position du Premier ministre de se référer à l'organe directeur du parti, nous réjouit également. Cependant, elle devrait étendre ce principe à tous les partis et non seulement au PDI.
  - 3° Le rôle du Premier ministre actuel n'est nullement de sélectionner ou marquer un quelconque accord ou désaccord, sur la liste des députés candidats des partis à l'Assemblée nationale de transition, et la déclaration du Premier ministre ne peut donc engager qu'elle, même pas son gouvernement. La date même de mise en place des institutions, doit recevoir l'accord du Président de la République, et nous espérons que cette fois il a été obtenu. Le Président qui lui proposait la date du 24 mars 94, pourrait avec la bonne volonté qui lui est coutumière et le soucis de l'intérêt du pays, accepter le 25 mars 94, si il est consulté et si cela contribue vraiment à mettre en place les institutions de la transition. 16.7

---

Cassette n° RTI.M 0343 Transcrite par M.P.J.

- Le Comité urbain de sécurité a fait le point sur les problèmes relatifs à la sécurité dans la ville de Kigali, et a émis les recommandations suivantes:
- Le Comité a constaté avec satisfaction, l'impact positif des mesures prises pour ramener la paix et le calme dans les quartiers de la ville de Kigali, suite aux troubles qui ont suivi l'assassinat des leaders politiques, GATABAZI et BUCYANA, le 22 février dernier.
- Les participants se sont félicités de cette réunion de baci.. de pacification organisée par les autorités administratives, ont contribué positivement à créer un environnement favorable au retour de la paix. Ils ont émis le voeu que ces réunions se poursuivent dans tous les Secteurs, où cela n'a pas encore été fait pour arriver à des conclusions permettant d'établir un programme d'action engageant tous les concernés à .. raffermir et à consolider le calme qui existe maintenant dans les quartiers. 18.0
- Le Comité constate néanmoins que le banditisme n'est pas encore complètement éradiqué, puisqu'on enregistre ça et là, encore quelques explosions de grenades. Il recommande que davantage d'efforts soient déployés, notamment par les autorités administratives, la gendarmerie et les instances judiciaires, pour interpeller tous les irréguliers et autres malfaiteurs responsables d'actes répréhensibles dans la ville de Kigali. A ce sujet, la population a été invitée à fournir des renseignements sur les malfaiteurs aux agents de l'ordre. 18.7
- Le Comité recommandait que le Préfet de la Préfecture de la ville de Kigali, organise une réunion avec les responsables des partis politiques, et surtout leur jeunesse, pour qu'ils soient associés à la mise en oeuvre des. de toutes les mesures prises en vue d'assurer la sécurité dans la ville de Kigali. 19.0
- Le Comité demande instamment à la population de fournir aux autorités publiques, des informations sur les individus susceptibles de détenir illégalement des armes, en vue d'une éventuelle opération de fouille, ou perquisition sur chez les... suspects. 19.3

- Le Comité a demandé aux autorités communales et préfectorales, d'intensifier les démarches visant à convaincre les déplacés des derniers troubles de la nécessité de rentrer dans leurs biens. Il a insisté sur le rôle impératif de l'administration pour lever toute raison de susceptibilité, afin d'établir un climat de confiance et de cohabitation. 19.7

- Le Comité a souligné une fois de plus, l'importance sur l'échange d'informations entre les autorités locales et la MINUAR, sur les problèmes de sécurité pour rendre plus efficace les interventions de la MINUAR. 20.0

- Le Comité a décidé que le couvre-feu commence désormais à 23 heures, et se termine à 5 heures du matin. La population a été priée de le respecter dans son propre intérêt 20.2

- Selon le Comité directeur s... selon un mémorandum émanant de certains membres de son Comité directeur, le PDC n'aurait pas de président. 20.5

- Selon ce mémorandum publié par 12 membres éminents des organes dirigeants du parti, le PDC est dirigé par un comité de direction de 11 membres, qui prennent des décisions collégalement en vertu des articles 22, 34 et 35 du même parti. Le Bureau politique de 37 membres a en outre noté une dictature de la part du représentant du parti, probablement Jean-Népomuscène NAYINZIRA, qui, poursuit le mémo, s'est permis de se substituer au Bureau politique du PDC. En effet la nomination du candidat député KARAMAGA, en remplacement de BISHIRANDORA, n'a fait l'objet d'aucune consultation ni concertation au sein des organes de décision. Ce manque de consensus dans le processus décisionnel au sein du parti, est très préjudiciable à la démocratie, déplore le mémorandum. Le même document propose par conséquent, des réformes de tous les organes directeurs du PDC et met en garde contre d'éventuels licenciements abusifs, des chrétiens démocrates du ministère de l'Environnement, et du tourisme, MINETO 21.8

Le Parti PDC regrette par ailleurs, de la non intégration de la CDR dans la future Assemblée nationale de transition, et propose la modification de cette décision 22.1

... pour y tester. Certains détails juridiques cependant, s'opposent à la volonté clairement affirmée du Premier ministre désigné, de mettre en place le gouvernement de son choix. Relevons donc ces quelques faits:

- 1°: L'article 52 du protocole d'accord sur le partage du pouvoir, prévoit que le Premier ministre désigné procède avec concertation des partis politiques pour la désignation de ses ministres. Ce qu'il n'a manifestement pas fait.

- 2°: L'article 7 du protocole d'accord sur les questions diverses et dispositions finales, prévoit que le Premier ministre, les ministres et secrétaires d'Etat, prêtent serment devant l'Assemblée nationale pour entrer en fonction. Or, l'Assemblée nationale de transition n'existe pas encore, il est donc impossible de prêter serment. 23.3

- 3°: Faustin TWAGIRAMUNGU n'ayant pas prêté serment, n'est donc pas Premier ministre. Il ne peut donc se prévaloir dans quelconque délai de 3 jours, comme prévu dans l'article 53 du protocole d'accord sur le partage du pouvoir, pour obliger le Président de la République, à ratifier sa liste de ministres. Faustin TWAGIRAMUNGU rêve qu'il est déjà Premier ministre, mais il n'a pas encore prêté serment. Il n'y a même pas d'Assemblée nationale pour prêter serment face à elle. Alors, il n'est que Premier ministre désigné, et doit, comme le prévoit l'article 52 du protocole d'accord sur le partage du pouvoir, agir en concertation avec chaque force politique devant proposer des candidats au portefeuille, pour composer son gouvernement, plutôt que de donner des listes de ministres à nommer par le Président, en agissant comme s'il était déjà Premier ministre. Faustin TWAGIRAMUNGU rêve qu'il est Premier ministre, et propose aux partis politiques un gouvernement de cauchemar. Qu'il se réveille, car il n'est pas le dictateur du Rwanda, il

**doit respecter les lois, et même cet accord d'Arusha dont il se prévaut. Mais tout l'accord et pas seulement les articles qui l'intéressent.**

250

- Les organisations humanitaires poursuivent leurs opérations au Rwanda. Le Comité international de la Croix rouge, CICR, assure toujours la distribution des rations alimentaires aux déplacés de guerre. Le CICR va, à la demande des Nations unies sur les armes classiques, présenter les modalités pratiques sur la nécessité d'améliorer le protocole 2 relatif aux mines (Une brève interruption).

Les personnes déplacées retournent chez elles. Une grande majorité de personnes déplacées au Rwanda sont retournées chez elles. 600 000 personnes d'entre-elles, ont ainsi retrouvé leurs maisons dans la zone dite démilitarisée. Dans le cadre de son programme de réhabilitation d'urgence, le CICR a continué de les assister en leur procurant des semences et les outils agricoles. Néanmoins, les 35 000 personnes qui en octobre les 35 000 personnes (un petit silence) les 350 000 personnes qui, en octobre 90, ont dû fuir la région de l'extrême nord du pays contrôlée par le Front patriotique rwandais, FPR, restent pour le moment dans les camps près de Kigali. Très récemment, 35 000 personnes d'entre-elles, ont regagné les zones du FPR. En conséquence, le CICR a adapté son programme d'assistance et distribuera des rations alimentaires jusqu'à la prochaine récolte. Des semences, outils, couvertures, casseroles, et du savon, sont en outre fournis par la Croix rouge belge.

A ce jour, 26 expatriés et 133 employés locaux, mènent l'action du CICR au Rwanda. Le CICR sera l'invité spécial de la conférence d'examen à l'issue de la première réunion d'experts gouvernementaux chargés d'examiner la convention de 1980...80 des Nations unies sur les armes classiques. L'ONU a demandé au CICR de préparer la documentation officielle de la conférence d'examen, prévue en 1985. 95. Le groupe d'experts a décidé que le CICR devrait présenter 2 rapports, notamment

- Le premier qui portera sur la nécessité d'améliorer le protocole 2 relatif aux mines, et les méthodes et moyens pour y parvenir. Il traitera en outre, des considérations humanitaires et

- Le second rapport de construction identique contiendra des propositions précises sur la convention en général, ainsi que sur 16 protocoles existants et futurs. 28.3

- Les documents du CICR serviront de base aux réflexions et aux décisions des Etats u . des Etats partis, qui participeront à la conférence d'examens

- Au cours de 16 premières sessions, les experts ont en outre finalisé l'ordre du jour de la série de réunions à venir Ils ont aussi réglé certaines questions procépa . procédures hier, telle, la participation des Organisations non-gouvernementales Le CICR était la seule institution humanitaire non étatique présente au sein du groupe d'experts A l'invitation de la chai . de la Chine, l'ONU a accepté que le CICR soit exceptionnellement considéré comme invité spécial, et non comme observateur à la conférence d'examens, et ses réunions préparatoires. 29.3

Placée sous la présidence de la . Nortberk .

- . de Lars Nortberque

- Merci Georges, l'Ambassadeur suédois à la conférence du désarmement , cette première réunion s'est red s'est déroulée à Genève du 28 février au 4 mars La session du travail a réuni 48 Etats, dont 26 sont partis à la convention de 1980, 22 autres Etats non partis, ont participé à titre d'observateurs La deuxième réunion d'experts gouvernementaux, aura lieu du 16 au 27 mai 94

- Merci Emmanuel, voici ces... cette page d'informations se clôture ici, nous allons nous retrouver dans quelques instants pour notre réflexion du soir, mais auparavant, quelques instants de musique. ♪ (Musique classique de MOZART)

Et mieux la musique un peu plus chaude, mais nous étions en train de recueillir quelques informations encore, et donc nous n'avons pas interrompu ce morceau de musique classique de MOZART, il s'agissait du Concerto pour Clarinette et orchestre. Et voici donc notre réfléc... 30.9

Fin de la FACE A

Orateur : Georges RUGGIU, journaliste de la RTL. 08

- (1) De déterminer les rapports de force entre les partis rwandais.

- 2 De conférer une légitimité au gouvernement rwandais, dans le cadre des négociations avec le FPR. Voici donc ce que l'IDC écrivait, et peut-être les choses auraient été bien différentes si l'on y avait prêté beaucoup plus l'oreille

Il est évident qu'en l'absence de toute légitimité par des élections libres et justes, qui tardent à venir, il est difficile de se prévaloir d'une représentativité quelconque, pour éliminer tel ou tel parti, surtout si ces partis n'ont comme défaut , il faudrait dire qualité, que d'être très réticents à la stratégie et à la tactique de conquête du pouvoir du FPR (Il tousse) 19

Dans son étude, la guerre et la paix au Rwanda, Alexis NSABIMANA fait une analyse de la situation et conclut que s'il n'était pas possible de conclure un accord avec le FPR, le gouvernement actuel devrait avoir le courage de décider fermement que la durée de la période de transition n'irait pas au delà de 1993 L'accord gouvernemental ne parlait-il pas d'avril ou mai 93 pour l'organisation des élections? 2.5

Concernant la future enquête internationale sur la violation des droits de l'homme au Rwanda, enquête promise par la Fédération internationale (il tousse) des droits de l'homme et le CLADHO, il faut relever le fait que le ministre de la Justice n'a pas su mettre en application la décision en ce sens du Conseil des ministres du 22 juin 92, avec les événements tragiques du Bugesera.

L'opinion publique rwandaise et l'ensemble des partis politiques ont le droit de veiller à ce que cette enquête internationale, ne serait.. aux attaques meurtrières des rebelles contre les populations civiles du nord Rwanda, et particulièrement du mut.. Mutara. Attaques qui ont entraîné un déplacement massif de populations rurales sans ressources vers les camps de réfugiés

de fortune L'enquête devrait porter sur les curieuses filières d'infiltrations d'armements, mines, grenades par le FPR, et aussi sur les menées violentes voire criminelles fini... (inaudible). . de tous les partis pour dénoncer et réprimer les faits aussi graves que ceux signalés par monsieur NGIRUMPATSE dans sa lettre du 21 décembre 92 au Premier ministre. 4.0

Il faut rappeler également les violences de Kibuye Comment peut-on envisager de donner le ministère de l'Intérieur au FPR, alors qu'il faut essayer de confier les ministères sensibles dans la transition à des personnalités non partisans et non candidates aux élections, donnant à tous la garantie d'une gestion juste et indépendante

#### Autres points essentiels pour la transition.

L'incompatibilité de la réforme démocratique en cours, et de la fusion des forces du FPR avec l'armée nationale, conduit plutôt à envisager des formules de neutralisation de la défense nationale, et d'une armée constitutionnelle sous contrôle d'un comité supérieur de la sécurité, ouvert à tous les responsables des partis Toutes ces questions que nous nous posons ici, s'expliquent par le fait que les négociations d'Arusha ne mettent pas toujours en exergue une position concertée et cohérente de l'ensemble du gouvernement rwandais et laisse souvent le FPR le soin de départager les positions des uns et des autres

- L'IDC s'inquiète du ralentissement du processus de démocratisation au Rwanda, intervenu après un début prometteur, déplore qu' à l'heure présente la loi électorale n'est toujours pas été votée par le parlement.

- Tout en se réjouissant des négociations de paix entreprises à Arusha dont le principe n'est pas discutable, s'inquiète des délais inutiles que laissent craindre les exigences déraisonnables du FPR.

- Exprime sa conviction que le Rwanda ne retrouvera la paix, et ne reprendra sa marche vers le développement, que lorsqu'il sera dirigé par un gouvernement issu d'élections incontestables.



- Rappelle que pour réussir, les processus de démocratisations doivent être poursuivis avec rigueur et détermination, selon un calendrier raisonnablement bref, et exécuté avec une totale fermeté. En aucun cas, il ne serait être rendu dépendant du bon vouloir d'un mouvement violent, ni davantage de la fin de la guerre.

- Condamne sans réserve l'action violente du FPR responsable de la mort de centaines d'innocents et souligne que c'est en renonçant aux armes, en s'incorporant pacifiquement à la vie civile, et en participant paisiblement à la compétition électorale que ce mouvement acquérera droit de cité. Une amnistie nouvelle et désirable en vue de permettre cette évolution pacifique, mais elle ne serait justifiée que si l'objectif pi. . poursuivi est garanti. 7.6

- Et enfin, demande au gouvernement rwandais de prendre toute disposition permettant l'organisation à bref délai, d'élections multipartites en présence d'observateurs internationaux.

C'était ceux qui écrivaient l'Internationale démocrate chrétienne, le 5 .. le 5 janvier 93 , et ee . nous ne pouvons donc, que réfléchir à la clairvoyance de ces . réflexions et peut-être même toujours tenter de les mettre en application

Et maintenant avant de continuer nos émissions, et nous vous le promettons dès après cela vous aurez droit à une masse de musique chaude, de bonne musique bien chaude sélectionnée en partie par notre technicien Onesphore RUHIGIRA, également notre collègue et ami Emmanuel RUCOGOZA

Donc avant de continuer cette soirée par des musiques chaudes, nous proposons à l'intention de notre coe collègue rédacteur en chef de la RTLM, Gaspard GAHIGI, qui malheureusement ee s.. est absent aujourd'hui pour cause d'un événement tragique dans sa famille, pour lequel la RTLM lui apporte toutes ses condoléances, nous lui proposons donc e un morceau qui s'appelle "une méditation" ♪ (fond sonore) Cette méditation de Jules MASSENET, un . compositeur français date de 1894, c'est-à-dire exactement 100 ans pour depuis lequel il est sorti la première fois à Paris Cette méditation raconte l'histoire d'une courtisane égyptienne qui est

amenée à croire en Dieu et après une longue discussion avec le moine Athanaël, retentit l'intermède qui s'appelle "cette méditation". Elle dépeint le trouble qui règne à l'intérieur du cœur de cette courtisane et son recours final à Dieu

Ce morceau jouit d'une popularité jamais démentie et nous proposons donc ce morceau de violon exécuté par Anne Sophie MOUTAERS, sous la direction de Herbert VON KARAJAN, le célèbre chef d'orchestre allemand, à l'intention de notre collègue Gaspard GAHIGI

Voici donc la méditation de Tais de Jules MASSENET

Et nous vous interrompons cette plage de musique chaude par quelques informations complémentaires sur le Burundi:

Et oui, encore des informations tragiques sur le Burundi. Il y aurait eu, la nuit dernière, ou dans la journée dernière une cinquantaine de morts dans le quartier de Nyakabiga I, à Bujumbura. Il y a également eu des mouvements de troupes, notamment de blindés de l'armée burundaise qui auraient encerclé certains quartiers de la ville de Bujumbura, dont Kamenge.

Là-dessus, sur ces massacres et sur ces mouvements de troupes de l'armée burundaise dont on sait qu'elle est composée exclusivement de Tutsis, que cette armée a été partiellement complice de l'assassinat du président NDADAYE, qu'elle est impliquée dans les villes mortes, dans les manifestations ville morte de la ville de Bujumbura, et... depuis le début des événements d'octobre 93 dans la plupart des massacres des Hutus et des adhérents du FRODEBU au Burundi, nous ne pouvons pas comprendre ni admettre que les occidentaux, notamment les ambassades ici toutes proches du Burundi.

- L'Ambassade d'Allemagne,
- L'Ambassade de France,
- L'Ambassade de Belgique,
- L'Ambassade des Etats Unis.

se préoccupent ici au Rwanda principalement de la mise en place des institutions de la transition et notamment de l'entrée au gouvernement de ces FPR, complices des massacreurs du Burundi et même massacreurs de la population rwandaise en février 93, nous ne pouvons donc pas comprendre que ces ambassades occidentales ne réagissent absolument pas sur les événements du Burundi. Le silence est de rigueur dans ces ambassades. Alors que l'on massacre impunément au Burundi et l'on vient ici au Rwanda donner des ultimatums au gouvernement, en lui disant qu'il doit mettre en place des institutions avec des complices de ces massacreurs et de ces tueurs du Burundi

Avant de régler en urgence les problèmes du Rwanda, nous pensons vraiment qu'il conviendrait que les ambassades occidentales s'occupent aussi fermement de régler le problème burundais, car ces problèmes sont liés, nous le savons bien et nul... dans les pays occidentaux, ne peut en nier ni l'évidence, ni en ignorer la réalité.

Et maintenant avant de continuer avec nos musiques, nous vous rappelons à l'intention de tous ceux qui désirent les disposer, en disposer que nos réflexions sur le surréalisme politique, c'est-à-dire le cirque politique rwandais, sur la mauvaise cuisine rwandaise, et aussi notre réflexion sur la paix d'Arusha est toujours disponible pour une somme relativement modique au bureau de la RTLM

Que toutes les personnes qui désirent se posséder nos réflexions et nos écrits viennent les retirer, mais...venez les retirer à la RTLM si vous désirez soutenir notre action et soutenir votre radio, radio sympa, radio 106, la radio qui dit la vérité, ach. venez acheter nos documents ici...au bureau de la RTLM, plutôt que de vous procurer des vagues photocopies mal exécutées et ainsi voler à la RTLM le produit des quelques bénéfices qu'elle pourrait faire pour...soutenir son action. Pensez donc à venir chercher les originaux ici au bureau de la RTLM, plutôt que de faire des copies, ainsi vous soutiendrez la RTLM votre radio, 94.3 dans tout le pays, 106.4 ici à Kigali. Et maintenant donc, encore de la musique avant de terminer notre soirée. ♪ (Hymne national)

15.9

**Orateur : Noel Hitimana, journaliste de la RTL.**

16.9 min

Laissez-moi saluer tous les habitants de la commune de Gisuma, surtout ceux du secteur de Musoro. A bon entendeur salut !

Je demande à un certain Fidèle Nkundabakize, ancien militaire, s'il est à l'écoute, pourquoi il est allé comploter contre ses congénères hutus après avoir touché six cents mille francs.

Nous nous sommes bien renseignés sur la réunion qu'il a organisée dans la commune de Gisuma. Qui lui a donné de l'argent ? C'est Serubyogo qui, en compagnie de Gasesero, le lui a donné. Gasesero est aussi le frère du beau-père de Fidèle Nkundabakize.

A propos de cette réunion.....il s'agit de ces Hutus sans mémoire ;

Il est l'un de ces Hutus qui ne se rappellent plus de rien. Il a oublié que son oncle Jérôme, ancien directeur d'une école au Burundi, a été assassiné en soixante-cinq et le voilà maintenant qui organise des réunions avec des Tutsis pour planifier le meurtre des commerçants, de tous les intellectuels de Cyangugu.

Il ne faut pas oublier que c'est lui qui a organisé ces réunions dimanche passé et même les participants m'ont dit qu'ils étaient stupéfaits de constater qu'il organise des réunions à leur intention pour planifier l'assassinat de leurs congénères.

18.3 min

A bon entendeur, salut ! Vont-ils finalement comprendre ? Kantano est en train de préparer les nouvelles du Burundi qu'il va nous présenter tout à l'heure. Onesphore est en train de vous faire écouter de la musique. Vous serez en compagnie de Noël Hitimana jusqu'à douze heures. Continuez à écouter cette musique. Je vous donnerai le compte

rendu de cette réunion qui avait pour objet de comploter contre la RTLM et contre les personnes que je vais mentionner tout à l'heure.

Quatre vingt-dix-neuf pour cent de Hutus de toute la province de Cyangugu ne s'entendent pas avec Rukokoma. Evidemment, il y a un nombre insignifiant de ces Hutus qui ne comprennent rien, qui ne se souviennent pas, et qui continuent à le suivre. Sinon, si vous mentionnez le nom de Rukokoma, un Hutu de Cyangugu peut vous regarder avec stupéfaction ou vous prendre pour un fou. [Chanson : Nimwe mwariraye ngabo z'u Rwanda (Ce sont vous, membres des Forces armées rwandaises qui avez affronté les difficultés)].

19.3

Il a tout fait pour les prévenir. Il est 8h31 ici à Kigali.

S'adresse-t-il aussi à ceux qui ont tenu une réunion dimanche à Gisuma même, dans la préfecture de Cyangugu, dont le but était de s'acharner contre les Hutus qui ont refusé d'être les valets de Rukokoma et des Tutsis ainsi que contre les réfugiés burundais qu'on devait installer à Nyarushishi dans la commune de Nyakabuye ?

Je vous ai dit qu'au cours de cette réunion, les participants ont condamné avec la dernière énergie la RTLM. Ils ont même décidé de publier des listes de Hutus dans les journaux. Ils ont bien entendu leurs journaux, notamment : Kanguka, Le flambeau, Imbaga, Umuvugizi wa Rubanda (le porte-parole du peuple), mais de quel peuple ? Le peuple tutsi ? Oui, et Isibo.

Ils seront aussi épaulés par Radio Muhabura. Effectivement, Radio Muhabura a commencé de publier les listes des Hutus qui doivent mourir. Bien que nous la qualifions de mauvaise radio, suivez tout de même ses émissions pour que vous ne nous accusiez pas de la ridiculiser injustement. D'ailleurs, nous savons que tous les Tutsis, du plus petit à la vieille personne écoutent la RTLM.

Donc, Radio Muhabura a commencé à s'en prendre aux gens.

Un Hutu, nommé Fidèle Nkundabakuze, qui ne comprend rien et qui a une courte mémoire, a présidé cette réunion. Qu'il n'ait surtout pas l'audace de dire qu'il n'a jamais été militaire. On lui a donné une parcelle à Giheke dans la commune de Gisuma.

Serubyogo a de l'argent et Gasesero en a aussi. Il collabore avec un autre Hutu aussi de Cyangugu, nommé Jérôme, qui ne voit pas plus loin que son nez et qui comme lui, a une courte mémoire.

Rwandais, amis auditeurs de votre Radio RTL, nous devons être prudents, de bons observateurs, être l'œil du peuple et repérer ces gens qui sont parmi nous et qui nous poussent à la guerre.

## 21.9

Dans 17, presque dans 18 minutes, il sera 9 heures. Je salue Macuho qui se trouve à la gare routière. Cher frère, vous devez être vigilant, éclairé et connaître la situation qui prévaut car on y vend différents articles. Il y a même ceux qui vendent ces petites médailles des Inkotanyi ; par conséquent il faut les connaître. Je ne suggère pas que vous devez les combattre ; laissez-les tranquilles et sachez tout simplement qui ils sont, car on ne connaît pas leurs intentions réelles. Alors Macuho, courage, courage.

Que ce militaire du nom de Niyosenga, numéro de matricule 32325, où qu'il se trouve, vienne récupérer ses affaires et sur lesquelles figure ce même numéro. Qu'il apporte 1000 francs pour payer ce communiqué et la récompense de Macuho qui a retrouvé ses objets. Nous ne pouvons pas faire autrement, il connaît d'ailleurs la procédure.

## 23.4

Vous venez de dire que nous écoutons des radios d'ici et là ; effectivement, moi j'ai écouté Radio Muhabura et j'ai entendu un certain Kavaruganda sur ses ondes. Ce qui m'a

fait rire est qu'il disait que le Président de la République ne doit pas s'immiscer dans les affaires des petits partis politiques agréés dans le pays. Il voulait en fait parler du parti CDR.

Pourtant, le pays appartient au peuple et la CDR est le parti du peuple majoritaire. Par conséquent, il n'y a pas moyen que le Président de la République ne sache pas ce qui se passe au sein du parti CDR et ne s'en occupe pas, de même que tous les partis agréés.

23.9

.....Kigali. Communiqué de presse, mais vous aussi vous pouvez le suivre.

Le comité directeur du syndicat des travailleurs des établissements privés :

- Garages, Construction, Mines, Imprimeries, en abrégé «STRIGECOMI », s'est réuni, dimanche, le 20 mars 94 au centre de pastorale Saint Paul. Cette réunion informe les travailleurs et les Rwandais de ce qui suit :

Du syndicat et des conditions de vie des travailleurs.

- Premièrement : Le comité directeur de la Strigecomi prie le Ministère de la fonction publique et de l'emploi de se conformer aux accords internationaux sur le travail que le Rwanda a ratifié pour que les syndicats travaillent en toute liberté.
- Cette réunion demande aux juges de bien apprendre les lois régissant les syndicats et leur organisation
- Deuxièmement : Le comité directeur de la Strigecomi rappelle encore une fois aux employeurs que la Strigecomi n'est plus affiliée à la Cestrar à partir du 20 juin 93 conformément à la décision du congrès.
- Troisièmement : Le comité directeur de la Strigecomi demande aux syndicats de collaborer pour que leurs adhérents puissent faire face à des problèmes quotidiens de pauvreté.

- Quatrièmement : Le comité directeur de la Strigecomî demande aux travailleurs de considérer l'importance des syndicats, car ils ne peuvent pas combattre l'injustice sans des syndicats influents et indépendants. Je poursuis la lecture de ce communiqué.
- Le comité directeur de la Strigecomî se félicite de l'admission de ce syndicat au Congrès Mondial du Travail, CMT, ainsi que de l'aide de 1 100 000 francs belges, soit 4 400 000 francs rwandais, que le Congrès des syndicats chrétiens et l'Association pour la Solidarité Mondiale, viennent de lui octroyer.
- Le comité directeur de la Strigecomî a décidé de soutenir la Société Coopérative, SOCES, créée par les travailleurs pour éradiquer la pauvreté.
- Le comité directeur de la Strigecomî informe les travailleurs qu'ils doivent se mobiliser pour demander une augmentation de salaire d'au moins 50%.
- Le comité directeur de la Strigecomî soutient l'initiative prise par le dernier Congrès Mondial du Travail, de sanctionner, dans le cadre économique et commercial, les pays et les sociétés commerciales qui ne se conforment pas aux accords internationaux qui protègent les travailleurs et leurs syndicats.

## 26.6

- Le comité directeur de la Strigecomî a aussi décidé, conformément aux statuts des syndicats, de suspendre définitivement ses représentants qui ne se conforment pas aux décisions prises par les instances supérieures à savoir :
- Simon Habyalimana, représentant syndical de la région de Kigali et en même temps délégué syndical à la Sodeparal.
- Patrice Bikuli, représentant - adjoint de la région de Kigali.
- Nazer Sharita, vice-président syndical à l'Utextrwa.
- Joseph Libakare, secrétaire syndical à la Bralirwa à Gisenyi.



De la politique et de la sécurité.

K0263191

- Premièrement : Le comité directeur de la Strigecomi demande aux politiciens de faire preuve de tolérance et de ne pas oublier que le Rwanda appartient à tous les Rwandais, qu'ils ne devraient pas le détruire et se le partager comme s'ils étaient mandatés par ses citoyens.

Le comité directeur de la Strigecomi condamne tous les actes portant atteinte à la liberté d'opinion. Nous pouvons citer parmi ces actes les assassinats politiques et le limogeage des travailleurs suite à leurs activités syndicales.

Le comité directeur de la Strigecomi demande aux politiciens de suivre l'exemple des syndicats dignes de ce nom qui ont des adhérents et des dirigeants qui œuvrent pour même un but, malgré leurs différences ethniques, régionales, religieuses, etc.

Le comité directeur de la Strigecomi demande :

- au gouvernement,
- aux employeurs,
- aux instances judiciaires et à la population de lutter pour la justice, étant donné qu'a il ne peut y avoir de paix sans la justice et le partage équitable des ressources.

Fait à Kigali, le 21 mars 94.

Signé par :

- Dominique Bicamumpaka, Secrétaire général.
- Christophe Sibomana, Secrétaire général - adjoint.
- Adèle Nyirahabimana, Trésorière.
- Narcisse Disi, Secrétaire chargé des usines.
- Madame Emérence Mukankubito, Secrétaire chargée des garages.

Il est 9h26 ici à Kigali. Nous vous lirons d'autres communiqués tout à l'heure au fur et à mesure que nous les recevrons.

Quelqu'un dit : « Nous sommes allés faire une compétition musicale, dont le thème était « L'eau », organisée par le MINITRAPE, les 16, 17 et 18 mars 94, au centre de pastorale Saint Paul. Mais si on se réfère à la façon dont l'évaluation a été faite, soit les responsables n'étaient pas compétents, soit ils avaient reçu des pots-de-vin.

Ce n'était pas une panne technique mais plutôt une coupure d'électricité. Comme vous l'avez entendu, « Eléctrogaz n'est pas à blâmer car cela été dû à des malheurs qui nous accablent actuellement.

[ Incompréhensible ] :

- Innocent Hitimana
- Jacques Sikubwabo
- Jeanne Umutesi et d'autres musiciens.

Ils ont chanté et joué de la musique au centre de pastorale Saint Paul. Ils participaient à un concours musical, dont le thème était « l'eau », organisé par le Minitrape, Direction générale de l'eau et de l'environnement, les 16, 17 et 18 mars 94 au centre de pastorale Saint Paul.

Il paraît que ce concours a été caractérisé par l'incompétence des évaluateurs ou alors par beaucoup de pots-de-vin. Il y a donc actuellement des gens dont je ne veux pas révéler l'identité pour ne pas me créer des ennuis, mais qui se connaissent pour avoir mal attribué les notes ; il y a ceux qui ont été favorisés, dont je ne veux pas non plus révéler l'identité, mais dont les noms sont connus et qui se connaissent aussi puisqu'ils ont été surpris d'occuper les premières places. Il y a par exemple le groupe Gama de l'orchestre Inyamamare d'Eugène Rugerinyange et tant d'autres qui sont rentrés en pleurant

puisqu'ils s'attendaient à être parmi les premiers. Cela a été ainsi. Nous allons leur dédier cette chanson intitulée voyage pour les consoler.

Fin de la FACE B